

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (section sud-ouest du secteur nord)

MÉMOIRE.

Repentigny, le 16 oct. 2020

Bonjour je m'appelle René Cyr. Le présent mémoire a pour but de vous faire part de mes inquiétudes et préoccupations face au projet d'agrandissement du site d'enfouissement des déchets de CEC à Lachenaie.

Je suis un citoyen de Repentigny et j'habite le quartier de la Presqu'île depuis 39 années. Je suis membre du comité citoyen de suivi des odeurs depuis plusieurs années.

Je dois vous aviser que, d'assister aux séances, en étant en attente au téléphone pour poser nos questions, était particulièrement difficile. Nous avions le son mais l'image arrivait avec au moins une minute de retard. Comprenez que de suivre les réponses et d'avoir les graphiques ou tableaux avec du retard ajoutait à la difficulté de bien suivre. De plus, on nous demandait à l'occasion de fermer le volume de notre téléphone ce qui rendait encore plus ardue notre participation.

Cette façon de procéder augmente considérablement le temps de recherche pour savoir exactement ce qui se disait, de démêler les différentes interventions et de retrouver certains tableaux présentés. Je tenais à faire cette mise au point étant donné la période assez courte pour faire la recherche et écrire ce mémoire.

Si je présente ce mémoire aujourd'hui c'est pour vous exprimer les nuisances que nous apportent ce méga dépotoir (LET) et plus particulièrement les odeurs. Celles-ci sont présente d'année en année et ce durant toute les saisons.

La présentation de Mme. Louise Lajoie du MSSS exprime très clairement une grande partie les inquiétudes que je perçois ainsi que celles de plusieurs concitoyens. Je ne reviendrai pas sur sa présentation complète mais force est d'admettre que celle-ci vise juste. Faut comprendre que les problématiques des odeurs remontent à une quinzaine d'années au moins.

Je vais commencer par vous dresser un tableau des plaintes et des observations depuis 2009. On observe que depuis 2016, il y'a une baisse des observations des membres du comité des odeurs et le même phénomène se produit du côté des plaintes au ministère ou plaintes aux villes. Pour en avoir discuté avec des gens de mon quartier, il se produit exactement ce que Mme. Lajoie mentionne dans sa présentation du soir. Il y a une accoutumance et une résignation des citoyens. Le décret 976-2014 est venu jeter une douche froide sur les gens du quartier. À partir de ce moment, les plaintes ont connues une baisse considérable. De plus, la lenteur du ministère de l'environnement à traiter ces plaintes, les délais ainsi que les réponses obtenues sont aussi à l'origine du lâcher prise. On peut prendre connaissance de ce que je dis en

lisant le compte rendu de la rencontre du comité de vigilance du 20 septembre 2016. M. Bélanger en fait d'ailleurs mention de ce compte rendu dans une des séances et aussi en prenant connaissance de ce texte provenant du compte-rendu du 19 sept. 2017 : " M. Cyr a testé la ligne des plaintes du MDDELCC pour les odeurs. En dehors des heures d'ouverture, impossible de faire des plaintes. M. Cyr a arrêté d'écrire ses observations et de faire des plaintes suite à deux épisodes qu'il qualifie d'assez violent. La ligne téléphonique d'urgence CEC est toujours active 450-474-5559, 24/7" et, dans un autre du compte rendu, celui du 20 mars 2018 : "M. Cyr informe le Comité qu'il a été difficile de réaliser les observations d'odeurs suite à la mise en place de la plate-forme web de WSP. Il manque donc quelques observations de M. Cyr en début d'année. Il a aussi eu à faire un appel à la ligne d'urgence le 24 ou 30 décembre à 23 :30 –le gardien en poste n'avait clairement pas reçu la formation pour la prise de données."

Il y'a aussi le facteur de l'accoutumance. Ayant moi-même vécu ce phénomène en travaillant pour une raffinerie de pétrole et aussi pour le traitement des eaux usées, lorsque la senteur est perceptible, au début, elle nous cause un grand inconfort. Après plusieurs semaines, ces mêmes odeurs sont ignorées par notre cerveau. Ce sont des senteurs beaucoup plus intenses qui vont causer des désagréments. Après une absence prolongée, le même processus recommence. C'est une des raisons qui explique cette baisse.

En ce qui concerne le tableau des plaintes de la ville de Terrebonne, il est quand même surprenant que ce tableau ne mentionne aucune plainte provenant du secteur de la Presqu'île. J'ai moi-même envoyé des plaintes à la ville de Terrebonne, j'ai un accusé réception et aucune mention dans le tableau de M. Yannick Venne (ces plaintes sont jointes à ce mémoire). Alors, suis-je le seul résidant de Repentigny qui a fait une plainte non comptabilisée par la ville de Terrebonne? Y'a-t-il d'autres personnes qui sont dans la même position que moi? On peut douter fortement du tableau présenté par M. Yannick Venne. Et si on recule avant 2017, il y'a des personnes de mon secteur qui ont effectuées une centaine de plaintes, tant à la ville de Terrebonne qu'au ministère de l'environnement. Elles aussi se sont tanné des réponses et des inactions.

Parlons maintenant du tableau (Tableau L-2 : Répartition des plaintes par motifs à l'endroit du LET de CEC, 2007 à 2017) de CEC, on constate que pour 2017, il y'a seulement 11 plaintes. Dans le tableau du suivi des odeurs remis au comité de vigilance pour janvier 2017, il y a 21 observations et plaintes combinées. Ce qui veut dire que des citoyens ont relevés 21 épisodes d'odeurs, de désagréable à très désagréable avec des intensités de forte à très forte pour ce mois. Ceci n'est pas négligeable. On peut bien présenter des tableaux qui nous avantagent, la réalité des gens habitant mon quartier ainsi que la mienne est bien différente.

Parlons maintenant des stations d'échantillonnage où d'analyse du H₂S et des COV. Ces stations sont situées de manière à capter et analyser des échantillons d'air environnant. Comme on peut le constater sur la photo de l'emplacement des stations avec la flèche des vents dominants (voir image présentée par Mme. Geoffroy (1 :53 :18), celles-ci se retrouvent en bas de la zone d'exploitation actuelle ainsi que de la future zone. Lors de la soirée du 29 septembre j'ai posé la question suivante : " (page 90 DT3) ... pendant la présentation de monsieur Leduc, madame Geoffroy nous a montré un tableau où elle nous montrait où étaient les stations

d'échantillonnage sur le site de BFI -- ou de CEC. Ces stations fixes d'échantillonnage, on voit où elles sont positionnées par rapport à une flèche, où est-ce qu'il y avait... je crois que c'était une flèche qui montrait les vents dominants, on voit que c'est bien en bas de la zone d'exploitation actuelle. Donc, ma question est la suivante : lorsqu'on a tenu compte de la modélisation et des analyses de ces stations-là, ces stations-là, est-ce qu'elles sont encore là où elles ont été déplacées dans le temps pour être vraiment... pour correspondre vraiment à la zone d'exploitation en vigueur, ou elles sont encore dans la zone la plus basse, où que l'exploitation est terminée depuis 15, 20 ans?"

Suite aux différentes réponses de M. Viau et M. Leduc, Madame la présidente me demande si cela répond à ma question, voici ma réponse " (page 93 DT3) : Bien, en partie, parce que moi, j'aurais vraiment aimé savoir pourquoi ils n'ont pas ajouté des stations pour vraiment refléter la réalité du terrain, parce que si je comprends bien aux réponses qu'ils nous donnent, qu'on ne peut pas déplacer ces stations-là parce qu'il y a une certaine complexité, mais en fin de compte, on analyse quelque chose qui est... qui n'est pas réel, qui ne concorde pas avec la réalité qu'on vit depuis peut-être les dix ans, ou qu'on va vivre dans les cinq à dix prochaines années. Donc, je trouve ça quand même vraiment spécial qu'on base toutes nos analyses sur quelque chose qui n'est pas en lien direct avec l'exploitation actuelle du site, aux bons endroits."

Suite à cela, Madame la présidente a questionné Madame Mireille Dion et Madame Marie-Pier Breault par rapport à l'emplacement des stations.

Pour faire suite, j'aimerais aussi soulever le fait que j'ai un doute concernant l'entretien et la calibration des analyseurs de COV et de H2S. Étant moi-même technicien en instrumentation et contrôle, ayant travaillé 26 années au service de l'environnement de la Ville de Montréal à la station d'épuration des eaux usées, je peux vous dire que le ministère de l'environnement nous demandait des preuves de l'entretien et de la calibration des analyseurs des gaz des cheminées. Est-ce-que cette même rigueur est appliquée pour ce site, j'en doute. Et ce qui me tracasse c'est un passage de la présentation de M. Leduc à la page 45 DT3, voici ce passage

"M. RICHARD LEDUC : Puis à la station sud, bien là ici, il se passe quelque chose, mais il y a une diminution, puis il se passe quelque chose durant ces deux années-là mais ces deux résultats-là, en fait, sont douteux un peu, parce qu'on s'est rendu compte qu'il y avait des problèmes avec les échantillonneurs qui réagissaient mal, disons, lorsque les concentrations variaient trop rapidement. Alors, on va voir en 2020 qu'est-ce qui va se passer. Il y a eu de l'entretien qui a été fait sur les échantillonneurs, on devrait retrouver là des valeurs qui sont plus en concordance avec les valeurs précédentes, là, surtout pour 2019"

Alors, si pendant au moins deux années les résultats des analyses étaient douteuses, existe-t-il le même problème ailleurs? Si, cela a pris deux années pour s'apercevoir que l'entretien était déficient pour cette station, en est-t-il de même pour les autres stations?

Des analyseurs sensibles, comme le mentionne M. Viau, par expérience demandent une attention particulière, des vérifications quotidiennes pour certains, mensuels pour d'autres. J'aurais aimé prendre connaissance de la fréquence des calibrations, des entretiens, de savoir si on passe des gaz de calibrations, de savoir leurs degrés de précisions. Faut quand même retenir

que l'on se sert des résultats de ces stations pour produire les différentes études. Cette problématique de la situation ainsi que de l'entretien des stations d'analyse me laisse perplexe face à la qualité des données acquises. Et à la façon dont certaines personnes ont répondues, et à la demande de Madame la Présidente de refaire certaines analyses, je ne suis pas le seul. Et pour ajouter, on a pris en considération des valeurs de station situées dans l'Est de Montréal, à Rivière-des-Prairies, ou à Pointe-aux-Trembles ou à l'Assomption (DT2 P93).

Passons maintenant aux gaz émis dans l'atmosphère. À la séance de l'après-midi du 29 septembre j'ai adressé la question suivante " (page 40 DT2)

RENÉ CYR : J'aimerais savoir si CEC a une estimation des valeurs de biogaz qui sont émises dans l'atmosphère, est-ce que ça se retrouve quelque part dans l'étude d'impact? Je parle ici de volume. Puis avec cette question-là, j'aimerais savoir si depuis 2009, est-ce que ces valeurs-là sont en augmentation, sont stables ou en diminution, d'année en année? Donc, de 2009 à 2020, le nombre de mètres cubes ou de pieds cubes de biogaz émis dans l'atmosphère"

À la suite, il y a eu plusieurs interventions mais toute, sauf une répondait en partie à ma question, la voici : " (P48 DT2)

M. SYLVAIN MARCOUX : Oui, bonjour, Sylvain Marcoux de WSP. Donc, on avait posé la question par rapport aux variations, en fait, des émissions qui étaient déclarées par le site, et effectivement on avait demandé aussi s'il y avait une réduction dans le temps, et c'est effectivement le cas. En partant des chiffres de 2013, on avait de l'ordre de 320 000 tonnes, on a descendu de l'ordre à peu près à 32 000 tonnes en 2018. Donc, une réduction de l'ordre d'à peu près 80 %, 81 % de 2013 à 2018. Voilà"

Suite à cela, des problèmes techniques et après un certain temps, Madame la présidente m'a donnée la parole. Et la voici : " (P61 DT2)

Oui. Bon, c'est par rapport à la question, à la deuxième question que j'avais posée. Effectivement, ils ont répondu que la capacité de... le pourcentage d'efficacité avait augmenté, mais ce n'était pas vraiment là ma question. Ma question, c'était : de l'année 2009 à l'année 2020, quel est, pour chaque année, le volume de biogaz, je ne parle pas de pourcentage, mais je dis bien le volume de biogaz qui est émis dans l'atmosphère? Parce que j'aimerais savoir, moi, si on a une augmentation, une baisse ou si c'est stable. Parce qu'il faut quand même comprendre que le site est de plus en plus gros, donc il y a des grosses chances que le volume soit peut-être plus élevé. C'est pour ça que moi, je préfère parler de volume que de pourcentage d'efficacité"

La réponse de M. Marcoux est la suivante : " (P62 DT2)

Si on s'intéresse aux chiffres, en termes de CO2 équivalent, là, mais on s'entend, dans ce cas-ci, c'est principalement du méthane, on parlait de 320 000 tonnes en 2013 et de 52 000 tonnes en 2018. Donc, on voit la réduction en absolu des émissions de GES. Et c'est principalement dû à la réduction des émissions de méthane, et ça, c'est effectivement en lien avec les efficacités de captage. On n'a pas le choix, on retourne à cet aspect-là, puis c'est le plus important en gestion de biogaz dans un LET. L'efficacité de réduction vient du fait de l'efficacité de captage, et c'est

pour ça qu'en termes de captage de méthane, de 2013 à 2018, on a cette variation-là à la baisse, en termes de... j'y vais à peu près de... mettons, on passait de 320 000 tonnes à 52 000 tonnes en 2018”

On constate que les chiffres sont de 32,000 tonnes, 52,000 tonnes et que l'on parle de à peu près de. Difficile de se faire une idée réelle. D'autant plus que pour faire suite à cette réponse, j'ai demandé est-ce qu'ils prévoient en rester à 52 000 tonnes par année pour la demande qu'ils font présentement ou ils prévoient encore avoir une baisse au niveau du tonnage de biogaz émis dans l'atmosphère. La réponse de M. Marcoux est encore surprenante, ” (P63 DT2) :

Selon les chiffres qu'on a, en fait, on aurait une augmentation dans les premières années. Et ça, par contre, ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est en lien avec la capacité qui est déjà en place. Comme on mentionnait, monsieur Viau l'a mentionné, les émissions qu'on a à l'année prochaine, c'est des émissions qui sont dues aux matières qui ont été enfouies dans les trois dernières décennies puisque la dégradation se fait graduellement. Avec l'enfouissement qu'on a, c'est ça, on parlerait d'une... de l'ordre de 100 000 tonnes dans les premières années du projet, et on redescendrait à peu près à 60 000 tonnes en 2030. Et par après, ça ne fait que diminuer, évidemment, puisqu'il n'y a plus d'autres matières qui sont introduites”

Donc, on oublie les chiffres présentés. L'augmentation passera de 32,000 où 52,000 à 100,000 pour plusieurs années et ensuite, une baisse jusqu'à 60,000 en 2030. C'est beaucoup de gaz qui se retrouve dans l'atmosphère et qui ont de forte chance de se retrouver dans mon quartier, donc ça risque encore d'affecter la qualité de vie des citoyens du secteur de la Presqu'île.

Et pour en beurrer un peu plus, à la question de Monsieur le commissaire adressé à M. Leduc et ce à la séance du soir :

” (P46 DT3). Il n'en reste pas moins que l'ouverture de la section sud-ouest, là, du secteur nord, causait une augmentation des odeurs, là, pendant les premières années, hein, de 2019 à 2024, semble-t-il? ” Ce à quoi M. Leduc répond : ” (P47 DT3) M. RICHARD LEDUC : Oui.” Et ensuite celle-ci de Madame la présidente ” (P48 DT3) : LA PRÉSIDENTE : Monsieur Leduc, si je peux juste comprendre, par rapport au milieu ambiant, parce que là, vous faites quand même des opérations d'exploitation sur le site, par rapport à la situation actuelle, si je comprends bien, là, il va y avoir une augmentation, puis ensuite -- jusqu'en 2024 -- puis une diminution par après? M. RICHARD LEDUC : Oui”. Cela est rien de rassurant pour les années à venir.

Ma conclusion commence avec une partie de la présentation de Madame Lajoie ” (P84 DT3) :

Donc, en considérant les nuisances qui sont retenues, selon nous, dans l'évaluation pour considérer une nuisance, on parle de tout ce qui est un agent ou une condition qu'on estime qu'un individu ou un groupe d'individus pourrait être affecté par cet agent ou cette condition et leur nuire et les gêner. Que ça soit au niveau de la santé publique, une nuisance à la qualité de vie ou une nuisance qui peut créer certains symptômes ou certains impacts sur la santé psychologique ou physique, en agrandissant la définition de l'OMS, de la santé, bien on considère qu'il y a des... les éléments qui ont été évoqués, à la fois par le bilan des plaintes qui viennent de 2000 jusqu'à 2018, qu'on a analysées, qui étaient en vertu du camionnage, du bruit

et des odeurs. Donc, d'un point de vue de santé publique, toutes ces nuisances-là peuvent amener une atteinte, comme je disais, à la qualité de vie et risquer d'avoir un impact sur la santé.”

Ma famille et moi subissons cette nuisance à notre qualité de vie depuis plusieurs années. Les odeurs générés par le LET sont une source immense de désagrément, de frustration et à l’occasion de colère. Combien de fois avons-nous été dans l’obligation de fermer les fenêtres soit le jour où la nuit à cause des odeurs, de rentrer à l’intérieur car le repas sur la terrasse devenait impossible à cause des odeurs, de se lever la nuit, et ce malgré que les fenêtres étaient toutes fermées pour allumer chandelle ou encens pour camoufler les odeurs de biogaz. Il faut faire une croix sur la possibilité de dormir les fenêtres ouvertes. Nous avons contourné une partie du problème en installant des thermopompes et des unités de climatisation de fenêtre dans certaines chambres. La pratique d’une activité extérieure est parfois écourtée à cause d’odeurs trop fortes et ce douze mois par année, depuis une vingtaine d’années. Je suis aussi sur mes gardes concernant les effets d’habiter dans les vents dominants d’un LET. Beaucoup de COV sont potentiellement cancérigène. Pris un à un, ces produits sont peut-être moins néfaste pour notre santé, mais tous ensemble est ce que cela donne le même résultat?

Madame la Présidente, Monsieur le commissaire, j’aurais aimé avoir plus de moyens pour pouvoir rédiger ce mémoire. Malgré les inconvénients liés à la COVID-19, je crois sincèrement que celui-ci met en lumière plusieurs questionnements concernant la validité de plusieurs rapports ou études concernant le LET. Que celui-ci vous renseigne concernant les inconvénients que nous subissons depuis plusieurs années. Que celui-ci ajoute un certain éclairage sur les volontés du promoteur à bien vouloir rassurer la population.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

René Cyr

senteur

2 messages

Rene Cyr  13 février 2014 à 15:34

À : Sonia.Chartrand@mddefp.gouv.qc.ca, robert.livernoche@mddep.gouv.qc.ca, plaintesbfi@mddep.gouv.qc.ca, Ministre@msss.gouv.qc.ca, akhadir-merc@assnat.qc.ca, jeanmarc.robaille@ville.terrebonne.qc.ca, mairie@ville.repentigny.qc.ca, diane.legault@ville.terrebonne.qc.ca
Cci : 

Veuillez prendre connaissance que depuis le 11 février au matin et ce jusqu'à ce matin, il y'a de forte odeurs de biogaz en provenance du site de BFI. Nous avons du temps froid avec des conditions de vents très léger.

S.V.P., Prendre note de cette plainte et me confirmer son enregistrement.

René Cyr


plaintesbfi@mddefp.gouv.qc.ca <plaintesbfi@mddefp.gouv.qc.ca>

13 février 2014 à 15:56

À : 
Cc : Sonia.Chartrand@mddefp.gouv.qc.ca

Monsieur,

La présente est pour vous informer que nous avons bien reçu le 13 février 2014, votre plainte par courriel adressée au MDDEFP concernant de fortes odeurs provenant du site d'enfouissement de BFI, tel que décrit dans votre courriel ci-dessous.

Soyez assuré que votre plainte sera saisie à notre registre et qu'une vérification sera effectuée dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de votre plainte. De plus, nous vous donnerons une rétroinformation sur les résultats de notre intervention, dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de votre plainte.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec Mme Sonia Chartrand au 450 654-4355 poste 238.

Sothy Kong, secrétaire

Ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)
Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ)

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355, poste 267
Télécopieur : 450 654-6131
Courriel : sothy.kong@mddefp.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons environnement...

-----Message d'origine-----

De : Rene Cyr 

Envoyé : 13 février 2014 15:35

À : Chartrand, Sonia; Livernoche, Robert; Plainte BFI; Ministre@msss.gouv.qc.ca; akhadir-merc@assnat.qc.ca; jeanmarc.robaille@ville.terrebonne.qc.ca; mairie@ville.repentigny.qc.ca; diane.legault@ville.terrebonne.qc.ca

Objet : senteur

[Texte des messages précédents masqué]

Senteurs BFI

2 messages

René Cyr

20 octobre 2014 à 08:32

À : diane.legault@ville.terrebonne.qc.ca, mairie@ville.repentigny.qc.ca, jeanmarc.robitaille@ville.terrebonne.qc.ca, akhadir-merc@assnat.qc.ca, Ministre@msss.gouv.qc.ca, plaintesbfi <plaintesbfi@mddep.gouv.qc.ca>, robert.livernoche@mddep.gouv.qc.ca, Sonia.Chartrand@mddefp.gouv.qc.ca

Samedi après midi, dimanche au début de la nuit et dimanche après midi, senteurs de biogaz .
Lundi matin, senteur de biogaz dans la maison et à l'extérieur, senteurs extrêmes. Une des pires de l'automne.

Veuillez enregistrer ma plainte.

René Cyr

Julie.Talbot@mddelcc.gouv.qc.ca <Julie.Talbot@mddelcc.gouv.qc.ca>

20 octobre 2014 à 09:31

À

Monsieur,

La présente est pour vous informer que nous avons bien reçu le 20 octobre 2014 vos plaintes par courriel adressées au MDDELCC concernant de fortes odeurs provenant du site d'enfouissement de BFI, tel que décrit dans votre courriel ci-dessous.

Soyez assurée que vos plaintes seront saisies à notre registre et qu'une vérification sera effectuée dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de vos plaintes. De plus, nous vous donnerons une rétroinformation sur les résultats de notre intervention, dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de vos plaintes.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec M. Robert Livernoche au 450 654-4355 poste 258.

-----Message d'origine-----

De : René Cyr

Envoyé : 20 octobre 2014 08:32

À : diane.legault@ville.terrebonne.qc.ca; mairie@ville.repentigny.qc.ca; jeanmarc.robitaille@ville.terrebonne.qc.ca; akhadir-merc@assnat.qc.ca; Ministre@msss.gouv.qc.ca; Plainte BFI; Livernoche, Robert; Chartrand, Sonia

Objet : Senteurs BFI

[Texte des messages précédents masqué]

Senteurs

3 messages

Rene Cyr [REDACTED]

3 juin 2015 à 13:28

À : plaintesbfi@mddep.gouv.qc.ca

Cc : diane.legault@ville.terrebonne.qc.ca, mairie@ville.repentigny.qc.ca, jeanmarc.robitaille@ville.terrebonne.qc.ca, akhadir-merc@assnat.qc.ca, Ministre@msss.gouv.qc.ca, [REDACTED]

Depuis le mois de mars, il y'a une grosse augmentation d'odeurs de biogaz en provenance du site de B.F.I. Lachenais. Ces odeurs sont observées un peu partout autour du site.

Ce matin, 3 juin vers 5h30 du matin, de très forte odeur de biogaz ont été observés par plusieurs de mes confrères ainsi que par moi-même en se rendant au travail. Ces odeurs étaient ressenties le long de la 40 entre Costco et le pont Charles DeGaulle. Le temps était beau, ciel dégagé et peu de vent. Il est inconcevable que depuis un certain nous soyons obligés de fermer nos fenêtres, le soir, pour la nuit. Sinon, il y'a infiltration de biogaz dans nos maisons par les fenêtres ouvertes.

Khadir, Amir (Mercier) <akhadir-merc@assnat.qc.ca>

3 juin 2015 à 13:55

À : Rene Cyr [REDACTED]

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courriel et nous vous en remercions. Nous acheminons votre courriel à la personne responsable de ces questions.

Recevez nos salutations solidaires,

L'équipe du député de Mercier, Amir Khadir

-----Message d'origine-----

De : Rene Cyr [mailto:[REDACTED]]

Envoyé : 3 juin 2015 13:29

À : plaintesbfi@mddep.gouv.qc.ca

Cc : diane.legault@ville.terrebonne.qc.ca; mairie@ville.repentigny.qc.ca; jeanmarc.robitaille@ville.terrebonne.qc.ca;

Khadir, Amir (Mercier); Barrette, Gaetan (LAPI); [REDACTED]

Objet : Senteurs

[Texte des messages précédents masqué]

Sothy.Kong@mddelcc.gouv.qc.ca <Sothy.Kong@mddelcc.gouv.qc.ca>

3 juin 2015 à 14:22

À : [REDACTED]

Cc : Robert.Livernoche@mddelcc.gouv.qc.ca

Bonjour,

La présente est pour vous informer que nous avons bien reçu le 3 juin 2015 votre plainte par courriel adressée au MDDELCC concernant de fortes odeurs provenant du site d'enfouissement de BFI (nouvellement nommé Complexe Enviro Progressive Itée), tel que décrit dans votre courriel ci-dessous.

Nous vous donnerons une rétroinformation sur les résultats de notre intervention, dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de votre plainte.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec M. Robert Livernoche au 450 654-4355 poste 258.

Senteurs du mégadépotoir BFI Lachenais

4 messages

René Cyr [REDACTED]

4 août 2015 à 13:52

À : plaintesbfi@mddelcc.gouv.qc.ca

Encore une autre fois, des senteurs tellement intense de biogaz que nous avons du fermer les fenêtres. Cela a commencer vers 23h hier soir(le 3 août). La senteur était encore présente ce matin. Depuis le début de l'été, des épisodes d'odeurs intenses surviennent régulièrement.

En s'éloignant des secteurs résidentiels nous pensions avoir moins d'épisode mais c'est le contraire qui se passe.

J'attends une réponse de votre part, Bien à vous

René Cyr
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

René Cyr [REDACTED]

4 août 2015 à 13:55

À : diane.legault@ville.terrebonne.qc.ca, mairie@ville.repentigny.qc.ca, jeanmarc.robaille@ville.terrebonne.qc.ca, akhadir-merc@assnat.qc.ca, Ministre@msss.gouv.qc.ca [REDACTED]

----- Message transféré -----

De : René Cyr [REDACTED]

Date : 4 août 2015 13:52

Objet : Senteurs du mégadépotoir BFI Lachenais

À : plaintesbfi@mddelcc.gouv.qc.ca

[Texte des messages précédents masqué]

Sothy.Kong@mddelcc.gouv.qc.ca <Sothy.Kong@mddelcc.gouv.qc.ca>

4 août 2015 à 14:28

À : [REDACTED]

Cc : Robert.Livernoche@mddelcc.gouv.qc.ca

Monsieur,

La présente est pour vous informer que nous avons bien reçu le 4 août 2015 votre plainte par courriel adressée au MDDELCC concernant de fortes odeurs provenant du site d'enfouissement de BFI (nouvellement nommé **Complexe Enviro Progressive Itée**), tel que décrit dans votre courriel ci-dessous.

Nous vous donnerons une rétroinformation sur les résultats de notre intervention, dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de votre plainte.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec M. Robert Livernoche au 450 654-4355 poste 258.

Odeurs. mégadépotoir

2 messages

René Cyr

28 octobre 2015 à 10:57

À : diane.legault@ville.terrebonne.qc.ca, mairie@ville.repentigny.qc.ca, jeanmarc.robitalle@ville.terrebonne.qc.ca, akhadir-merc@assnat.qc.ca, Ministre@msss.gouv.qc.ca, plaintesbfi@mddelcc.gouv.qc.ca

Mardi, le 27 octobre au petit matin (vers 5h20), les odeurs de biogaz en provenance du mégadépotoir étaient tellement fortes qu'elles étaient perceptibles à l'intérieur du domicile malgré la fermeture des fenêtres.
S.V.P., et notre santé?

René Cyr
149 presqu'île
Repentigny, Qc.
J5Z 0E2
450-582-7767

Sothy.Kong@mddelcc.gouv.qc.ca <Sothy.Kong@mddelcc.gouv.qc.ca>

28 octobre 2015 à 11:28

À : Robert.Livernoche@mddelcc.gouv.qc.ca, Alain.Rochon@mddelcc.gouv.qc.ca
Cc : Robert.Livernoche@mddelcc.gouv.qc.ca, Alain.Rochon@mddelcc.gouv.qc.ca

Monsieur,

La présente est pour vous informer que nous avons bien reçu le 28 octobre 2015, votre plainte par courriel adressée au MDDELCC concernant de fortes odeurs provenant du site d'enfouissement de BFI (nouvellement nommé **Complexe Enviro Progressive Itée**), tel que décrit dans votre courriel ci-dessous.

Nous vous donnerons une rétroinformation sur les résultats de notre intervention, dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de votre plainte.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec M. Robert Livernoche au 450 654-4355 poste 258.

Sothy Kong, secrétaire

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ)

100, boul. Industriel

Repentigny (Québec) J6A 4X6

Téléphone : 450 654-4355, poste 267

Télécopieur : 450 654-6131

TR: odeurs très forte

1 message

Nicole Bourdages <nicole.bourdages@ville.terrebonne.qc.ca>

8 mars 2016 à 13:54

À : 

Monsieur René Cyr,

Nous accusons réception de votre courriel transmis le 5 mars 2016, concernant une plainte relative à des nuisances associées à l'exploitation du site d'enfouissement Complexe Enviro Progressive Ltée, situé au 3779 chemin des 40-Arpens, Terrebonne.

Soyez assuré que nous avons pris bonne note de cette plainte et qu'elle a été acheminée à qui de droit.

Merci et bonne fin de journée !

Pour Luc Papillon, directeur général :

**Nicole Bourdages**

Adjointe administrative

Direction générale

775 rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne (Québec)

J6W 1B5

Tél. : 450 471-8265, poste 1123 - Téléc. : 450 471-9087

PRIX ET
DISTINCTIONS

2010-2012-2012-2014

FCM

2012



2013



2014



2014

Ce message est strictement réservé à l'usage de l'individu ou de l'entité à qui il est adressé et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire projeté, vous êtes par la présente avisé que toute lecture, divulgation, distribution ou copie de cette communication est prohibée. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez la détruire immédiatement.

SENTEURS DE BIOGAZ

3 messages

René Cyr

20 mars 2017 à 12:15

À : plaintesbfi@mddelcc.gouv.qc.ca, nicole.bourdages@ville.terrebonne.qc.ca, belangerg@ville.repentigny.qc.ca

Hier au soir, 19 mars, vers 20 heures, des senteurs de biogaz commençaient à être perçus à l'intérieur de la maison. Je suis sortie à l'extérieur et la présence de biogaz était des plus extrême. Le ciel était dégagé et il y'avait peu de vent. La température autour de -6 C. Cela a duré un certain temps puisqu'au milieu de la nuit, la senteur de biogaz était perceptible à l'intérieur de la maison.

Bien à vous, René Cyr

Mail Delivery Subsystem <mailer-daemon@googlemail.com>

20 mars 2017 à 12:15

À :

**Adresse introuvable**

Votre message n'est pas parvenu à son destinataire, car l'adresse **nicole.bourdages@ville.terrebonne.qc.ca** est introuvable. Vérifiez qu'elle ne contient pas de fautes de frappe ni d'espaces superflus, puis réessayez.

Réponse du serveur distant :

550 #5.1.0 Address rejected.

Final-Recipient: rfc822; nicole.bourdages@ville.terrebonne.qc.ca

Action: failed

Status: 5.0.0

Remote-MTA: dns; mail.ville.terrebonne.qc.ca. (132.219.143.162, the server for the domain ville.terrebonne.qc.ca.)

Diagnostic-Code: smtp; 550 #5.1.0 Address rejected.

Last-Attempt-Date: Mon, 20 Mar 2017 09:15:56 -0700 (PDT)

----- Message transféré -----

From: "René Cyr"

To: plaintesbfi@mddelcc.gouv.qc.ca, nicole.bourdages@ville.terrebonne.qc.ca, belangerg@ville.repentigny.qc.ca

Cc:

Bcc:

Date: Mon, 20 Mar 2017 12:15:55 -0400

Subject: SENTEURS DE BIOGAZ

senteurs extrêmes de biogaz

6 messages

René Cyr [REDACTED]

14 janvier 2019 à 22:50

À : plaintesbfi@mddelcc.gouv.qc.ca, Bélanger Ghislain <belangerg@ville.repentigny.qc.ca>, Ministre@msss.gouv.qc.ca, Ministre@mddlc.gouv.qc.ca, [REDACTED], information@ville.terrebonne.qc.ca

la soirée du 12 janvier, la nuit du 13 janvier, la soirée du 13 et le début de la nuit du 14 janvier 2019 les odeurs de biogaz en provenance du dépotoir étaient tellement intenses que malgré la fermeture de toutes les fenêtres de la maison, la senteur était perceptible à l'intérieur de la maison et que cette odeur durait jusqu'au matin. À l'extérieur c'était irrespirable. C'est toujours la même chose, lorsque l'hiver arrive, il y'a de plus en plus d'épisodes d'odeurs et d'épisodes de senteurs extrêmes. C'est pas normal, en 2019 de devoir rester dans notre maison où de devoir changer d'endroit lorsqu'on marche parce que les odeurs de biogaz sont tellement intense que la respiration est difficile.

Mail Delivery Subsystem <mailer-daemon@googlemail.com>

14 janvier 2019 à 22:50

À [REDACTED]

**Adresse introuvable**

Votre message n'est pas parvenu à **Ministre@mddlc.gouv.qc.ca**, car le domaine mddlc.gouv.qc.ca est introuvable. Vérifiez qu'il ne contient pas de fautes de frappe ni d'espaces superflus, puis réessayez.

La réponse était :

DNS Error: 1446142 DNS type 'mx' lookup of mddlc.gouv.qc.ca responded with code NXDOMAIN Domain name not found: mddlc.gouv.qc.ca

Final-Recipient: rfc822; Ministre@mddlc.gouv.qc.ca

Action: failed

Status: 4.0.0

Diagnostic-Code: smtp; DNS Error: 1446142 DNS type 'mx' lookup of mddlc.gouv.qc.ca responded with code NXDOMAIN Domain name not found: mddlc.gouv.qc.ca

Last-Attempt-Date: Mon, 14 Jan 2019 19:50:28 -0800 (PST)

----- Message transféré -----

From: "René Cyr" [REDACTED]

To: plaintesbfi@mddelcc.gouv.qc.ca, "Bélanger Ghislain" <belangerg@ville.repentigny.qc.ca>, Ministre@msss.gouv.qc.ca, Ministre@mddlc.gouv.qc.ca, [REDACTED], information@ville.terrebonne.qc.ca

Cc:

Bcc:

Date: Mon, 14 Jan 2019 22:50:22 -0500

Subject: senteurs extrêmes de biogaz

la soirée du 12 janvier, la nuit du 13 janvier, la soirée du 13 et le début de la nuit du 14 janvier 2019 les odeurs de biogaz en provenance du dépotoir étaient tellement intenses que malgré la fermeture de toutes les fenêtres de la maison, la senteur était

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec Madame Sonia Chartrand au 450 654-4355 poste 238.

Julie Talbot, adjointe administrative
 Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ)
 Direction régionale de Montréal, Laval,
 Lanaudière et Laurentides
 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 100, boul. Industriel
 Repentigny (Québec) J6A 4X6
 Téléphone : (450) 654-4355, poste 224
 Télécopieur : (450) 654-6131
 julie.talbot@environnement.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons environnement...

De : René Cyr [redacted]
Envoyé : 14 janvier 2019 22:50
À : Plainte BFI <PlainteBFI@environnement.gouv.qc.ca>; Bélanger Ghislain <belangerg@ville.repentigny.qc.ca>;
 Ministre@msss.gouv.qc.ca; Ministre@mddlc.gouv.qc.ca; [redacted]
 information@ville.terrebonne.qc.ca
Objet : senteurs extrêmes de biogaz

la soirée du 12 janvier, la nuit du 13 janvier, la soirée du 13 et le début de la nuit du 14 janvier 2019 les odeurs de biogaz en provenance du dépotoir étaient tellement intenses que malgré la fermeture de toutes les fenêtres de la maison, la senteur était perceptible à l'intérieur de la maison et que cette odeur durait jusqu'au matin. À l'extérieur c'était irrespirable. C'est toujours la même chose, lorsque l'hiver arrive, il y'a de plus en plus d'épisodes d'odeurs et d'épisodes de senteurs extrêmes. C'est pas normal, en 2019 de devoir rester dans notre maison où de devoir changer d'endroit lorsqu'on marche parce que les odeurs de biogaz sont tellement intense que la respiration est difficile.

Louise Quesnel <louise.quesnel@ville.terrebonne.qc.ca>

15 janvier 2019 à 16:17

À : René Cyr [redacted]
 Cc : Direction Environnement <Direction.Environnement@ville.terrebonne.qc.ca>

Bonjour monsieur Cyr,

Nous accusons réception de votre courriel et nous vous en remercions.

Veuillez prendre note que votre demande a été acheminée à la Direction de l'environnement dont les coordonnées sont les suivantes :

Direction de l'environnement
 3060, chemin Saint-Charles
 Terrebonne (Québec) J6V 1A1
 Tél. : 450 961-2001, poste 1678

Nous vous prions de recevoir nos cordiales salutations.



Louise Quesnel

Secrétaire

Direction des communications institutionnelles et des relations avec les citoyens

6900, rue Guérin, Terrebonne (Québec) J7M 1L9

Tél. : 450 471-8265, poste 1050 - Téléc. : 450 492-3402



Ce message est strictement réservé à l'usage de l'individu ou de l'entité à qui il est adressé et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire projeté, vous êtes par la présente avisé que toute lecture, divulgation, distribution ou copie de cette communication est prohibée. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez la détruire immédiatement.

De : René Cyr

Envoyé : 14 janvier 2019 22:51

À : plaintesbf@mddelcc.gouv.qc.ca; Bélanger Ghislain; Ministre@msss.gouv.qc.ca; Ministre@mddlc.gouv.qc.ca; "information"

Objet : senteurs extrêmes de biogaz

la soirée du 12 janvier, la nuit du 13 janvier, la soirée du 13 et le début de la nuit du 14 janvier 2019 les odeurs de biogaz en provenance du dépotoir étaient tellement intenses que malgré la fermeture de toutes les fenêtres de la maison, la senteur était perceptible à l'intérieur de la maison et que cette odeur durait jusqu'au matin. A l'extérieur c'était irrespirable. C'est toujours la même chose, lorsque l'hiver arrive, il y'a de plus en plus d'épisodes d'odeurs et d'épisodes de senteurs extrêmes. C'est pas normal, en 2019 de devoir rester dans notre maison où de devoir changer d'endroit lorsqu'on marche parce que les odeurs de biogaz sont tellement intense que la respiration est difficile.

Lachenaie, le 3 avril 2017

Monsieur Gaétan Barrette

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec)
G1S 2M1

et

Monsieur David Heurtel

**Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques**

Édifice Marie-Guyart, 29^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Situation préoccupante/ Résolution du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement
technique à Lachenaie**

Messieurs les ministres,

Vous trouverez ci-joint une résolution dûment adoptée à l'unanimité des membres du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique situé à Lachenaie lors de la séance du mardi 21 mars 2017 et dont l'essentiel du libellé prévoit : « De faire parvenir, sans délais, une lettre expliquant la situation préoccupante pour le Comité de vigilance aux Ministres du MDDELCC (Environnement) et du MSSS (Santé). »

Ainsi, par cette résolution, les membres du comité de vigilance désirent porter à votre attention une situation qui lui apparaît pour le moins préoccupante.

Nous croyons que les faits suivants vous permettront de juger vous-même de la situation :

1. Le décret 827-2009, concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à BFI Usine de Triage Lachenaie pour la réalisation du projet d'agrandissement du secteur nord du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie sur le territoire de la Ville de Terrebonne, comporte une condition à l'effet :

« CONDITION 7 : SUIVI DES HYPOTHÈSES D'ANALYSE DE RISQUES

BFI Usine de Triage Lachenaie doit faire un suivi des taux d'émissions modélisés des biogaz en comparaison avec des taux d'émissions mesurées afin de valider les concentrations qui ont été estimées dans les études d'analyse de risques toxicologiques. Ces résultats doivent être déposés auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au début de la cinquième année d'exploitation du lieu d'enfouissement technique. »

2. Qu'afin de respecter la condition 7, BFI Usine de Triage Lachenaie Ltée a remis un document au MDDEFP le 6 septembre 2013 ayant comme objet « Vérification de la condition 7 du décret 827-2009 »
3. Le décret 976-2014, CONCERNANT la délivrance d'un second certificat d'autorisation à BFI Usine de Triage Lachenaie relativement à la réalisation de la deuxième phase du projet d'agrandissement du secteur nord du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie sur le territoire de la Ville de Terrebonne mentionne que :

« QUE ce second certificat d'autorisation soit délivré aux conditions prévues au décret 827-2009 du 23 juin 2009, sous réserve de ce qui suit : ... »

4. La lecture du décret 976-2014 permet de constater qu'aucune mention spécifique à la condition 7 ne vient l'annuler, la limiter ou surseoir à son application.
5. Qu'un certificat d'autorisation a été émis en date du 31 juillet 2015.
6. Or le comité de vigilance a pris acte le mardi 21 mars 2017 que la validation de la condition 7 voire des résultats soumis par l'exploitant n'as pas encore été complétée par les ministères dûment concernés à savoir ceux de la Santé et de L'Environnement soit près de 3 ans après l'émission du certificat d'autorisation.
7. La constatation du comité de vigilance s'appuie sur l'impossibilité du représentant du MDDELCC (en l'occurrence M. Alain Rochon, directeur adjoint) de venir le rencontrer le mardi 21 mars 2017 prétextant qu'il n'avait rien de nouveau à soumettre concernant l'analyse de la condition 7 par rapport à la position rapportée au compte rendu du comité de vigilance lors de leur présence du 20 septembre 2016 et s'articulant ainsi :

« CEP a donné suite à la condition 7, il reste la position finale du MDDELCC à définir. L'analyse n'est pas terminée. Le sujet est complexe. Des discussions sont en cours avec les experts de la santé publique. Le MDDELCC n'est pas en mesure de livrer une décision finale en date d'aujourd'hui. M. Rochon assure de venir présenter les résultats

quand ils seront disponibles. Rien d'alarmant en terme de santé publique, mais il faut valider avec le nouveau Règlement sur l'Assainissement de l'atmosphère (RAA). »

8. Compte tenu que « la condition 7 » concerne, notamment, la santé des citoyens résidents à proximité du site, le comité de vigilance, en vertu de son mandat, considère important de saisir sans autre délai les ministres concernés de la situation pour le moins préoccupante.

Ces faits présentés, pourriez-vous nous informer de la suite que vous entendez donner à la présente?

Nous vous prions de recevoir, Messieurs les ministres, l'expression de nos sentiments respectueux.



Pour le Comité de vigilance

cc. Aux membres du Comité de vigilance